



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 013-211300504-20240619-DB\_2024\_086-DE



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION  
FIXANT LES CONDITIONS PARTICULIERES D'INTERVENTION  
DE LA SPLA "PAYS D'AIX TERRITOIRES"  
POUR LA VILLE DE LAMBESC**

**« Concession d'aménagement pour la requalification du terrain des  
Services Techniques de LAMBESC »**

**(Articles L 300-6 et L 327-1 du Code de l'Urbanisme)**



**ENTRE D'UNE PART:**

- La Ville DE LAMBESC  
représentée par Monsieur RAMOND, son Maire en exercice

*Ci-après désignée par les mots « La VILLE »,*

**d'une part,**

**ET**

- La Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) « Pays d'Aix Territoires » au capital de 500 000 euros, dont le siège social est situé à Aix-en-Provence, 2 rue Lapierre, inscrite au R.C.S. d'Aix-en-Provence, sous le numéro 520 668 443, représentée par Monsieur Eric CHEVALIER, son Président désigné à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration du 20 Décembre 2023,

*Ci-après désignée par les mots « La SPLA »,*

**d'autre part,**

**IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**



## PREAMBULE

La Ville de Lambesc a confié, par délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2020 à la SPLA Pays d'Aix Territoires, une convention de concession d'aménagement portant sur la requalification du terrain des services techniques qui s'achève en octobre 2024.

Les principales missions de la SPLA Pays d'Aix Territoires sont :

- Finaliser les études techniques permettant d'arrêter un plan masse d'opération,
- Élaborer les procédures administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires,
- Assurer l'étude et le suivi de la réalisation des travaux d'équipements publics d'infrastructures,
- Assurer la commercialisation du foncier pour l'opération privée du « Pôle Santé »,

Une salle polyvalente sera réalisée sur un lot du lotissement. La conception de cette salle a été confiée par la Commune à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre d'une convention de mandat.

Pour la réalisation de cette opération, un permis d'aménager a été élaboré et délivré le 28 mars 2022. Un modificatif a été obtenu le 4 août 2022 afin que la Ville de Lambesc soit cotitulaire de cette autorisation d'urbanisme.

Les marchés de travaux ont été notifiés le 3 novembre 2022 permettant de réaliser la viabilisation du lotissement.

A ce jour, les travaux de voirie sont achevés, hors parachèvement mineur lié aux travaux de raccordement d'ENEDIS. Les ouvrages seront remis aux concédant en juin 2024 concomitamment à l'ouverture programmée du Pôle Santé.

La convention de concession prendra fin en septembre 2024 conformément au délai contractuel défini.

Le bilan prévisionnel de l'opération était bâti sur la base de travaux à réaliser en deux phases :

La phase 1 consistait à la réalisation d'une partie de la voirie permettant notamment la viabilisation du Pôle Santé et l'aménagement des stationnements publics (travaux prévus dans le cadre du contrat de concession).



La phase 2 consistait à la réalisation de la salle polyvalente et du dojo ainsi que la mise en œuvre du prolongement de la voie publique de desserte, et des viabilités nécessaires (travaux prévus initialement dans la convention de mandat pour la réalisation de la salle polyvalente).

Dans le cadre de l'exécution des travaux du contrat de concession, le concédant a souhaité que la voie publique de desserte et les réseaux de viabilisation de l'ensemble des lots du lotissement (comprenant le lot salle polyvalente) soient réalisés sans phasage, en continuité.

Cette décision a été prise par le concédant conformément au scénario d'aménagement définitif retenu par le Comité de Pilotage du 16 Février 2021. Elle a été motivée par la volonté de ne pas réintervenir en travaux sur des ouvrages neufs et d'assurer une fonctionnalité optimale et sécuritaire de la voie publique nouvelle de desserte du lotissement.

Des études et des travaux ont ainsi été nécessaires. Cela a pour incidence de modifier le bilan prévisionnel initial. Ainsi, le coût des équipements publics d'infrastructures, jusqu'alors estimé sur la base de l'avant-projet est réajusté pour tenir compte des travaux complémentaires engagés.

Le coût total des dépenses de l'opération est ainsi arrêté à 1 996 958€ HT contre 1 766 909 € HT mentionné dans le compte rendu annuel à la collectivité. Soit une différence de 230 049 € HT qui sera en partie compensée par la trésorerie positive de l'opération et par ailleurs, par une participation en numéraire de la Collectivité (*il est précisé que ces montants auraient été dus au titre de la phase 2 des travaux prévus initialement*).

Ainsi, il y a lieu d'établir un avenant n°1 à la convention fixant les conditions particulières d'intervention de la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la Ville de Lambesc pour la requalification des Services Techniques.

L'article 22.4 « Participations du concédant au coût de l'opération » doit être modifié afin de tenir compte de l'augmentation ci-dessus mentionnée.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :



**L'article 22.4. « Participations du concédant au coût de l'opération » est modifié comme suit :**

L'apport en numéraire correspondant à la participation de la commune au coût des équipements publics d'infrastructures est augmenté de 208 283 € HT. tel que cela ressort du bilan prévisionnel de clôture de l'opération joint en Annexe 1.

La participation en numéraire totale est donc de 1 279 283€ HT contre 1 071 000€ HT initialement prévue au stade avant-projet (AVP).

Le reste des articles est inchangé.

Fait à :

Le :

en 4 exemplaires

**Pour la VILLE**

**Pour la SPLA,**

**Le Maire,  
Bernard RAMOND**

**Le Président,  
Eric CHEVALIER**

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



ID : 013-211300504-20240619-DB\_2024\_086-DE